



## Apprenti de moins de 16 ans

Par **max31**, le **17/07/2016** à **18:41**

bonjour,  
Voilà j'ai un enfant de 15 ans.  
Actuellement il l'a signer un contrat d'apprentissage pour septembre sans mon accord pour un cap en cfa.  
La situation familiale.  
La maman a signer sans que je sois informé car nous somme séparé.  
De mon coté j'ai fait les démarches scolaire pour un bac pro admis est inscrit et tout les voyant était au vert pour lui chef établissement, orientation scolaire.  
J'ai contacté le gérant part téléphone et lettre recommander pas de réponse pour l'annulation sans succès.  
Que faire?  
Je peux annule le contrat d'apprentissage sachant qu'il n'a pas commencer dans l'entreprise ?  
Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **17/07/2016** à **18:58**

Bonjour,  
C'est plus un problème de droit familial que de Droit du Travail...  
Vous ne précisez pas à quand remonte votre démarche auprès de l'employeur et ce qu'il vous avait dit par téléphone...

Par **max31**, le **17/07/2016** à **22:39**

je l'ai appris début juillet auprès de mon fils.  
Car depuis la séparation madame faisait en sorte de coupé les pongs avec mes enfants.  
Jai téléphone au cfa il mon donne le numéro téléphone  
Pris contact avec lui pas de réponse ,puis lettre recommandé le pas de réponse début juillet  
J'ai le droit d'annuler les formalités du contrat car je ne suis pas d'accord Jai rien signé  
Cordialement merci d'avance.

Par **P.M.**, le **18/07/2016** à **08:26**

Bonjour,

Il faudrait peut-être patienter si cela ne fait qu'une petite quinzaine ou une dizaine de jours que la lettre recommandée est parvenue à l'employeur si vous lui avez demandé une réponse...

Par **max31**, le **18/07/2016** à **11:09**

ok merci